

## Précautions d'usage :

En cas de forte prolifération de cyanobactéries dans l'eau, il faut être prudent en évitant le contact avec l'eau. Consultez l'affichage sur site qui précise parfois les précautions d'usages.

D'une manière générale :

- éviter d'ingérer de l'eau,
- en cas de pratique d'une activité nautique, évitez tout contact avec de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche, prendre une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyer les équipements,
- en cas d'apparition de troubles de la santé, consulter rapidement un médecin (en lui précisant vos activités nautiques).

**Rappel : la baignade est interdite sur les rivières du bassin versant de la Sèvre Nantaise.**

## Qui contrôle ?

- Contrôle par les producteurs d'eau, dans le cadre de leur obligation de fournir une eau potable de qualité
- Contrôle des eaux de baignades par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

Photos : EPTB Sèvre Nantaise  
Une rivière du bassin versant de la Sèvre Nantaise : la Moine à Saint-André-de-la-Marche  
le vendredi 3 août 2018



## Pour plus d'information :

### Agence Régionale de Santé - Pays de la Loire

17, Boulevard Gaston Doumergue - CS 56233

44 262 NANTES cedex 2

02.49.10.40.00

[ars-pdl-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-contact@ars.sante.fr)

### Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

Moulin de Nid d'Oie

10bis route de Nid d'Oie - CS 49405

44194 CLISSON Cedex

02.51.80.09.51



# Les cyanobactéries : des organismes qui prolifèrent



## Les cyanobactéries, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des bactéries capables de se développer à partir de la lumière.

Il ne faut pas les confondre avec des lentilles d'eau, présentes à la surface de l'eau et non toxiques.

Elles sont parfois appelées cyanophytes ou algues bleues, en raison des pigments cyan (=bleu-vert) qu'elles contiennent.

Ce sont des organismes très anciens qui ont su s'adapter à des milieux aquatiques très variés. Elles sont donc naturellement présentes dans tous les milieux aquatiques.

On distingue les cyanobactéries par l'accumulation de matières vertes bleuâtres à la surface du cours d'eau.

## Pourquoi les cyanobactéries posent-elles des problèmes ?

- Elles ont la capacité de se développer de façon exponentielle dans les plans d'eau et rivières calmes
- Elles perturbent alors le développement des autres végétaux (dont les poissons se nourrissent)
- Certaines espèces peuvent produire des toxines qui peuvent être néfastes pour la santé

## Les cyanobactéries et leurs toxines, quels risques pour la santé des hommes et des animaux ?

**Lors du contact avec l'eau :** irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses.

**Lors de l'ingestion de l'eau :** maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

L'importance des troubles est fonction de l'espèce, de la concentration en cyanobactéries et en toxines associées.

**En cas de prolifération de cyanobactéries,** soyez vigilants lors de la pratique de sports aquatiques (baignade, barque instable, canoë...).

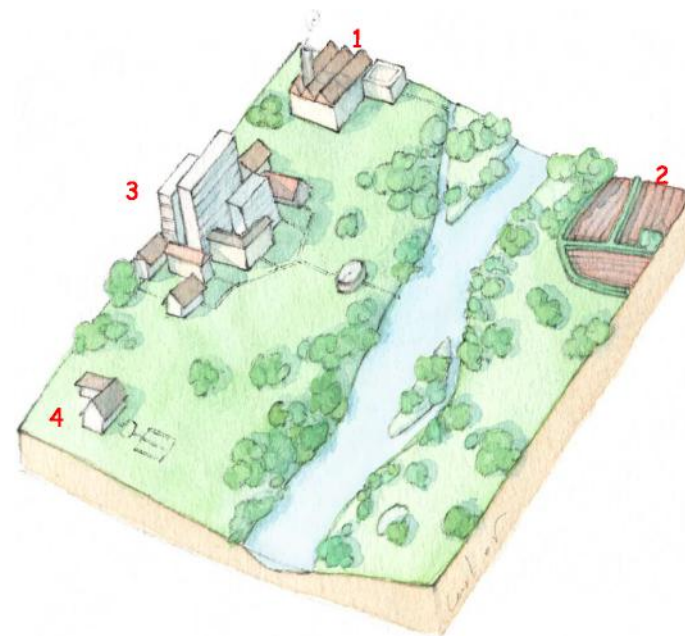
## Pourquoi les cyanobactéries prolifèrent-elles dans le bassin de la Sèvre Nantaise ?

Les paramètres les plus déterminants dans le déclenchement des proliférations sont :

- l'excès de nutriments (surtout le phosphore),
- une température élevée et un ensoleillement assez important,
- la stagnation des eaux (en amont des ouvrages par exemple).



## Comment agir ?



1. Les industriels, en traitant leurs rejets et en diminuant les quantités de produits polluants utilisés dans leurs procédés de fabrication
2. Les agriculteurs, en maîtrisant mieux leurs épandages, en mettant aux normes leurs bâtiments d'élevage et en conservant le bocage (rôle tampon)
3. Les collectivités, en assurant un bon fonctionnement des assainissements collectifs (avec traitement du phosphore) et non collectifs
4. Les particuliers en entretenant régulièrement leur fosse septique et en utilisant des produits sans phosphate (détergent, lessive, produit lave-vaisselle, etc)

**Aujourd'hui le cadre de ces actions est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise.**